

DELIBERATION N°03/2022

Le **Mardi 8 février 2022** à 9h30, le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni en format mixte (présentiel et distanciel) dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 27/01/2022

Nombre de membres en exercice : 27

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du Suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	LEOUTRE Jean-Marc	x			BERTHOUD Luc	
	DYEN Michel			x	TURNAR Alexandra	
	GENNARO Alexandre		x		BOIS-NEVEU Arthur	
	MORAT Franck			x	CHARLES Corinne	
	WOLFF Corine			x	THIEFFENAT Alain	
CC CŒUR DE SAVOIE	DUC Jean-François	x			CARREL Christine	
	MONTBLANC Jean-Claude	x			GUILLAUD Jean-Pierre	
CC YENNE	VERRON Frédéric	x			MOIROUD François	
CA ARLYSERE	BATAILLER Michel	x			JARRE Jean-Pierre	
	HUGUET Emmanuel			x	MEUNIER Edouard	
	ZOCCOLO Alain	x			BERTHET Sandrine	
CC VAL GUIERS	CAGNIN Georges	x			LESAGE Claude	
CC LAC AIGUEBELETTE	ILBERT Thomas	x			ZUCCHERO Pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	LABRUDE Evelyne	x			MAISONNIER Raphaël	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	GUIGUE Thibaut	x			VAIRYO Nicolas	
	MERCIER Yves	x			MAITRE Florian	
	ROGNARD Olivier	x			FONTAINE Nathalie	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BOST Philippe	x			DUPENLOUP Jacqueline	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	x			BAUDRAY Fabrice	
CC PORTE DE MAURIENNE	AUGEM Jean-Michel	x				
CC CŒUR DE TARENTEISE	KISMOUNE Nouare			x	ROCTON Christian	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	SACCHI Christian		x		RAFFIN Jean-Claude	
CC HAUTE TARENTEISE	FRAISSARD Jean-Claude			x	CAMPERS Joëlle	
CC MAURIENNE-GALIBIER	ROUGEAUX Jean-Pierre	x			MANCUSO Gaetan	
COLLEGE SPECIAL	MARCHAND-MAILLET Thierry	x			BOUTY Georges	
REGION	BONNIVARD Emilie	x			VIAL Cédric	
DEPARTEMENT	MAITRE Florian			x	PROVOST Patrick	

TOTAL	18	2	7	0
TOTAL VOTANTS	20			
TOTAL VOIX	27			

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20220208-DEL03-2022-DE
Date de télétransmission : 17/02/2022
Date de réception préfecture : 17/02/2022

DELIBERATION N°03/2022

Objet : ACQUISITION

Opération 22-539 : QUEIGE - Le Bonet et Le Barchat

Demandeur : QUEIGE

Axe : Logement

Durée de portage demandée : 6 ans

Remboursement du capital stocké : 4 % par an puis solde au terme du portage

Taux de portage annuel HT : 2 %

La commune de QUEIGE sollicite l'EPFL pour l'acquisition de 6 parcelles situées à proximité de son centre bourg, pour y développer deux petites opérations d'habitat distinctes.

La démarche de la commune est motivée par sa volonté de maîtriser l'occupation optimale de ces emplacements et leur viabilisation, dans le but d'aboutir à une cession de lots « prêts à construire » à des prix raisonnables. Son objectif est en priorité que ces parcelles puissent accueillir de jeunes couples pour une primo accession, dont les demandes sont actuellement très nombreuses.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Queige	A3510p LOT 1 LOT 2 LOT 3	LE BONET	1 183 m ² environ 1 045 m ² environ 1 125 m ² environ	Prés	A-Uc	90 000 €
Queige	B2296	LE BARCHAT	3 595 m ²	Landes	A	66 500 €
Queige	B2300	LE BARCHAT	404 m ²	Landes	A	
Queige	B2298	LE BARCHAT	885 m ²	Landes	A	
Queige	B2304	LE BARCHAT	3 762 m ²	Sols	Ub	
Queige	B2307	LE BARCHAT	83 m ²	Prés	Ub	
TOTAL			12 082 m² environ			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué ci-dessus.

Le 17/02/2022

Le Président

Jean-Marc LÉOUTRE

VOTE :	
Pour	20
Contre	0
Abstentions	0



Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20220208-DEL03-2022-DE
Date de télétransmission : 17/02/2022
Date de réception préfecture : 17/02/2022